



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Joël-Désiré Kra, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 12 avril à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 2 426 776 situé au 221, rue Principale.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme la marge latérale de la résidence unifamiliale pour un agrandissement de celle-ci sur le lot 2 426 776 :

- La marge latérale du lot 2 426 776 sera à 1,5 mètres au lieu de 2 mètres tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 28 mars 2022.

Joël-Désiré Kra
Directeur général et greffier-trésorier